



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du 29 mai 2015

Convocation du C.M. : 22/05/2015
Affichage : 08/06/2015

Le vendredi 29 mai 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présents : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Melle Marie-Line TISON, M. Claude LABORDE, Mmes Isabelle CANTY, Julie FONTENEAU, Jocelyne ISSARTIAL, Régine JACQUEMIN, Servanne JAKUBOWSKI, MM. Roger-Jean BÉALAY, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Éric LECOMTE, Yannick ROULEAU

Absent excusé : M. Maurice RAYER

M. Maurice RAYER a donné procuration de vote à Melle Marie-Line TISON

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CANTY

M. le Maire interroge l'assemblée présente : après consultation, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 24 avril 2015 n'appelle aucune observation de sa part.

☞ **Lotissement communal « Le Chêne Galon »**

Point sur l'avancement des travaux

H.R.C. a terminé les travaux d'assainissement eaux pluviales et usées

GT Canalisations a réalisé les travaux de réseau d'eau potable dans les délais prévus.

Intervention en cours pour le terrassement du fond de forme de chaussée et la mise en œuvre de la couche de forme 0/63.

Les travaux des réseaux souples pour l'électricité, le gaz, le téléphone et le haut débit commenceront le 5 juin pour une durée de 3 semaines.

L'installation du poste de transformation électrique est programmée le 16 juin.

La mise à niveau des ouvrages et la couche de surface provisoire sont prévues 1^{ère} quinzaine de juillet.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 11h00.

Viabilisation de 5 logements sociaux rue de l'École : Fonds de concours 2015

M. le Maire propose au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subvention au titre des fonds de concours 2015 de la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

Intitulé de l'opération : Viabilisation de 5 logements sociaux rue de l'École : 68 100 € HT

Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours, M. le Maire :

- indique que le montant de fonds de concours sollicité est de **13 620 €**, soit 20 % du montant HT
- rappelle la ligne d'inscription – chapitre 13 – subvention d'investissement,
- mentionne que ce fonds de concours plafonné à 25 000 € ne sera attribué que si l'opération est réalisée dans les conditions suivantes :
 - o adaptation de la règle de l'annualité budgétaire : les fonds de concours 2014 sont attribués pour deux exercices budgétaires,
 - o toute opération bénéficiant d'un fonds de concours devra être commencée au cours du premier exercice budgétaire : les fonds seront perdus si tel n'est pas le cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

émet un avis favorable,

autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Commercialisation : publicité

Les panneaux de publicité du lotissement ont été réalisés par l'entreprise Dequin. La pose sera faite prochainement.

Un fléchage complémentaire sera réalisé à partir de la RD 323 et de la route du Luart.

Un flyer sera envoyé aux constructeurs sarthois de pavillons (mail et courrier)

☞ Travaux de voirie – programme 2015

Point sur l'avancement des travaux

L'entreprise COLAS de Champagné est en cours d'intervention pour le réglage et le goudronnage de l'accès à la plaine de loisirs. Les emplois partiels à l'émulsion de bitume sur les voies communales ont été réalisés.

Renforcement des rives de chaussée rue de l'Ecole

M. le Maire informe le conseil qu'un renforcement des rives de chaussée rue de l'Ecole est nécessaire. En effet, en cas de pluie, des flaques d'eau stagnent en rive de chaussée. A moyen terme, un trottoir sera réalisé. En attendant, M. le Maire propose au conseil de reprofiler les rives de chaussée pour remédier à cette situation.

Après consultation de deux entreprises,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

accepte le devis le moins disant de HRC du Mans d'un montant de 1 800 HT,

autorise M. le maire à signer le devis à intervenir.

☞ Aménagement de sécurité avenue de Bretagne

Présentation du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre

M. le Maire présente au conseil le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité avenue de Bretagne (RD 323) et informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la recherche d'un maître d'œuvre pour étudier l'aménagement

Il fait savoir que la consultation des maîtres d'œuvre pourra être lancée par marché à procédure adaptée dès le 1^{er} juin 2015 sur le portail de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général avec remise des plis le 30 juin 2015 à 12h00 au plus tard.

Les critères d'attribution seront l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

émet un avis favorable

autorise M. le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

☞ Natura 2000 – carrière souterraine de Vouvray sur Huisne

Avis du conseil sur la proposition de modification du périmètre

La commune de Sceaux-sur-Huisne est concernée par le site FR5200652 au titre de Natura 2000 « Carrière souterraine de Vouvray-sur-Huisne ».

A ce jour, ce périmètre s'avère ne plus être en totale adéquation avec les attentes locales.

En effet, ce site est actuellement matérialisé cartographiquement par une simple étoile sans réelle superficie, ce qui n'est pas pertinent pour un site composé de plusieurs galeries qui s'étendent sur plusieurs centaines de mètres. Un arrêté de protection de biotope protégeant ces mêmes cavités avec une carte des parcelles concernées ayant été signé en mai 2013, Madame la Préfète propose de caler le zonage de ce site sur celui de l'arrêté de protection de biotope, ce qui représente 10 hectares.

Conformément aux dispositions de l'article L 414-1 du code de l'environnement, Madame la Préfète demande de bien vouloir saisir le conseil municipal et lui faire part de son avis motivé sur cette modification de périmètre dans le délai de deux mois à compter du 13 mai 2015.

Considérant que le secteur impactant la commune correspond dans le PLU déjà à un secteur « espace boisé classé », d'une part et à un secteur « susceptible d'abriter des vestiges archéologiques », d'autre part.

Considérant que le site est situé en zone classée Natura 2000,

Considérant qu'il y a lieu de protéger le biotope et les galeries souterraines abritant des espèces rares de chauve-souris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

émet un avis favorable à la modification de périmètre proposée.

Ecole Jean Ferrat

Convention de partenariat 2015 dans le cadre des TAP

Pour la période du 2 septembre 2015 au 18 décembre 2015, l'association « L'Échiquier Cherréen » propose à la commune de SCEAUX SUR HUISNE une convention pour animation dans le cadre des TAP, la nature de l'activité étant l'initiation au jeu d'échec.

Les prestations objet de la présente convention seront facturées 25 € HT par intervention de 45 minutes chacune, une fois par semaine,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise M. le maire à signer la convention à intervenir.

Présentation du PEDT (projet éducatif territorial)

M. le Maire présente le PEDT (projet éducatif territorial) sur diaporama qui a été élaboré en collaboration avec Melle Marie-Line TISON adjointe aux affaires scolaires, Laurent GOUPIL, coordonnateur « jeunesse » et la Directrice de l'Ecole.

Ce PEDT, après validation permettra d'obtenir la subvention allouée aux communes pour l'organisation des temps d'activités périscolaires 2015 / 2016.

M. le maire donne la lecture du contenu du PEDT au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

émet un avis favorable au projet éducatif territorial de la commune de SCEAUX SUR HUISNE.

Information relative au contrôle sanitaire de la cantine scolaire

Suite au contrôle de la DDPP, M. le Maire informe le conseil qu'il a confié à DDDHS de Montmirail le plan de lutte contre les nuisibles et à ACM VAL DE LOIRE de Sablé sur Sarthe, le suivi de la qualité des préparations en cuisine (analyse des denrées et contrôle des surfaces), la surveillance de la potabilité de l'eau ainsi que la surveillance du risque de légionnelle sur l'eau chaude sanitaire.

Les procédures écrites, d'affichage et de mise à jour de classeurs sont à mettre en place prochainement.

Rentrée scolaire de septembre : effectifs de l'école Jean Ferrat

Les nouvelles inscriptions sont en cours pour la rentrée de septembre 2015.

Les effectifs de l'Ecole augmentent et la création d'une 4^{ème} classe est envisagée pour un seuil d'ouverture de 76 élèves.

Les dispositions seront prises dans ce sens pour l'acquisition de mobilier complémentaire (tables, chaises, ...)

Gestion du personnel communal

Fixation des ratios suite à avancements de grades

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 mai 2015,

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2015, le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

OPTION 1

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à **100 %**.

Le conseil municipal,
adopte à l'unanimité des présents,
La proposition en option 1 ci-dessus.

👉 Réserves foncières

Avis du conseil sur un projet d'acquisition

M. le Maire informe le conseil que deux terrains situés en zone urbanisable sont à vendre.
- Parcelle cadastrée section AB n° 615 pour une emprise de 4 365 m² située en zone AUh du PLU.
- Parcelle cadastrée section B n° 600 pour une emprise de 5 251 m² située en zone AU du PLU
Considérant que le service France Domaine a été consulté pour déterminer la valeur vénale
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

émet un avis favorable à ce projet d'acquisition pour réserve foncière,
autorise M. le Maire à négocier et à faire une proposition d'achat.

👉 Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

Diagnostic de l'état du bâti ancien : information

La Communauté de Communes est compétente en matière de politique du logement pour les interventions dans les domaines de la réhabilitation du parc de logements privés.

Dans ce cadre, une réflexion est menée pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H) qui permettrait de définir des aides financières ainsi que les besoins d'accompagnement des propriétaires.

A ce titre, une enquête sera réalisée par Citémétrie, bureau d'études et de conseils chargé d'aider la Communauté de Communes dans sa réflexion. Pour pouvoir identifier les enquêteurs de ce cabinet, la Communauté de Communes leur a remis une lettre d'accréditation qu'ils pourront produire sur simple demande. Cette enquête permettra d'apporter des réponses précises aux besoins identifiés.

👉 Inauguration de l'espace Lorraine Dietrich

Organisation de la cérémonie

Une cérémonie d'inauguration de l'espace « Lorraine Dietrich » est organisée samedi 6 juin à 14h00 en hommage à la course automobile historique de 1906. Un cortège de voitures anciennes agrémentera cette journée.

M. le Maire fait appel aux conseillers pour assurer la sécurité de la manifestation et le service du vin d'honneur.

👉 Information

Réunion concernant la présentation du dispositif des communes nouvelles

Elle aura lieu mercredi 6 juin à 18h30 au Centre culturel Athéna de La Ferté Bernard.

Sarthe Habitat

Un logement de Sarthe Habitat se libère le 5 juillet 12 impasse des Merisiers.

Sarthe Lotissement

Le contentieux au Tribunal Administratif entre la commune et Sarthe Lotissement est en cours d'instruction.

SMIRGEOMES

Jérémy CANTY, conseiller municipal, donne un compte-rendu de la dernière réunion du SMIRGEOMES.

Travaux de la plaine de loisirs

A l'issue des travaux de goudronnage de l'accès à la plaine de loisirs, certains parents d'élèves demandent le goudronnage du parking situé devant l'école Jean Ferrat.

Agenda du maire et des adjoints

Tous les mardis à 11h00 : réunion de chantier du lotissement.

- ◆ 2/06 : Réunion de la commission économique de la CCHS
- ◆ 3/06 à 10h00 : Distribution des colis alimentaires à la salle des fêtes
- ◆ 3/06 : Réunion de la CCHS
- ◆ 4/06 : Tirage au sort des jurés d'assises à Duneau
- ◆ 4/06 à 19h : Réunion du CCAS
- ◆ 4/06 : Réunion de la CCHS à Duneau
- ◆ 6/06 : Inauguration de l'espace « Lorraine Dietrich »
- ◆ 11/06 : Réunion du syndicat d'eau de Dollon
- ◆ 16/06 : Réunion relative à la radicalisation à la Préfecture
- ◆ 16/06 : Conseil d'école
- ◆ 17/06 : Formation des élus pour la restauration scolaire
- ◆ 19/06 à 20h : Loto du Club Générations Mouvement
- ◆ 24/06 : Réunion concernant les circuits alimentaires
- ◆ 26/06 : Réunion du SAEP de Dollon
- ◆ 28/06 à 14h : Kermesse de l'école Jean Ferrat
- ◆ 29/06 : Réunion du Perche Sarthois
- ◆ 2/07 : Pot de départ de Mme Daniel, inspectrice EN
- ◆ 11/07 : Feu d'artifice et repas dansant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Prochaine réunion du conseil municipal :

Vendredi 3 juillet 2015 à 20h30